

Folio 66 DOSSIER SPÉCIAL

25^e anniversaire de l'Ipse

25 ans et 8 présidents : une longue histoire!

Dominique Boucher, Délégué général de l'Ipse



Le 21 juin 1989, rue Ambroise Thomas à Paris, se tenait l'assemblée générale constitutive de l'Ipse. Les statuts adoptés précisait le but de cette association originale, pour la promotion de la protection sociale solidaire et non lucrative. Ses assises se confondaient avec l'essence de ce qui était alors projet :

la conjugaison des mutualités et les organismes paritaires d'alors, devenus selon la Charte Ipse « les entreprises de protection sociale ».

Le premier brouillon de cette initiative fut écrit un soir de cet hiver 89, Grand' Place de Bruxelles, par le celui qui dirige l'Ipse depuis sa création au titre de délégué général. Dominique Boucher s'entendit avec le DG de la CNRO, Jacques Teillard, pour le baptiser *Ipse*, qui en latin s'oppose à «idem». Paul Cadot, éminent politique de l'Agirc (entres autres qualités), fut élu président. En 1990, il passa le relais au sus-cité Jacques. Les adhésions se multiplièrent et notamment celle

de la CIPS (Médéric) d'où fut issu le nouveau président Bernard Boizeau. Durant son mandat de 7 ans, les commissions du Conseil d'administration furent mises en place et la vie associative se développa sensiblement. Jean Picot, DG de l'Arcco, lui succéda et, bien après sa présidence, nous éblouit par son sens magistral et littéraire de la synthèse, concluant les Rencontres Ipse dans toute l'Europe durant deux ans.

C'est ensuite une belle figure européenne, fédéraliste et pragmatique, François Jager, DG du groupe Malakoff, qui entreprit une présidence où les moyens de l'Ipse furent considérablement augmentés et affermis structurellement. Quatre printemps passent et le DG du groupe Prado, Jean Luc Malaterre, prit la relève en s'attachant à une plus grande coordination des activités foisonnantes. Quatre ans encore et Alain Chenot, issu également de la direction générale du groupe Malakoff, entama ce qui a été la plus longue présidence Ipse : huit bonnes années, caractérisées par un climat de convivialité, tant appréciée par les adhérents. Il contribua, en cela le mérite revient aussi à notre Trésorière historique Nicole Poiffait présidente de la SMI, à une solvabilité appréciable de l'association.

L'été 2014 et le CA élit Jean-Marie Spaeth, ancien président de la CnavTS puis de la CnamTS, présidents d'outils institutionnels de coopération pour la sécurité sociale.

Témoignage mutualiste sur la création de l'Ipse

Nicole Poiffait, Présidente de la SMI



Il y a 25 ans, la Mutualité et les Institutions de Prévoyance, sauf rare exception, s'ignoraient complètement dans un contexte où les rapprochements entre groupes n'en étaient qu'au balbutiement.

La création de l'Ipse a été une idée géniale des fondateurs qui ont compris que Mutualité et Institutions de Prévoyance faisaient le même métier, avec des valeurs similaires, et avaient le même combat à mener.

Créer un lieu de rencontres où les responsables de ces deux familles pouvaient se connaître, se parler, échanger dans le respect mutuel, a été un des buts de l'Ipse, son statut européen permettant une connaissance, notamment de la protection sociale, des différents Etats européens ; les nombreux colloques européens avec des animateurs de haut niveau ainsi que les réunions à thèmes ont contribué fortement à la réflexion sur le devenir de la protection sociale, et à inciter des acteurs de la santé et de la prévoyance à réfléchir sur leur propre avenir, sur les actions à mener et sur les relations et partenariats qu'ils ont ainsi créés.

Pour l'Ipse, c'est une belle réussite et nous ne pouvons lui souhaiter qu'une longue vie.

Témoignage paritaire sur la création de l'Ipse

Paul Cadot, Vice-président d'Apicil Prévoyance, Premier président de l'Ipse



L'Ipse a été créé en 1989 à un moment où, en France et en Europe, des évolutions significatives se profilaient : l'entrée en vigueur des directives européennes sur l'assurance des personnes et, en France, les suites du rapport Gisserot obligeant au provisionnement des engagements.

L'Ipse a permis aux deux familles d'assurance complémen-

L'Ipse, 25ans d'apport pour la protection sociale européenne

Jean-Pierre Bobichon, Membre fondateur et du Conseil d'administration



Le 21 juin 1989, est la date officielle de la création de l'Institut de la Protection Sociale Européenne – Ipse – c'est aussi l'aboutissement d'une longue réflexion, sous l'impulsion de Dominique Boucher. Nous n'étions pas nombreux à croire et à s'engager dans l'inconnu de ce challenge.

Un quart de siècle après, c'est une nouvelle occasion de faire le bilan pour encore et toujours mieux adapter ce formidable outil que constitue l'Ipse dans le paysage complexe de la pro-

A quoi devrait ressembler la sécurité sociale du XXI^e siècle ?



Gabrielle Clotuche, membre du conseil d'orientation de l'Ipse

La sécurité sociale en Europe, développée dans des cadres juridiques nationaux, des contextes politiques et institutionnels différents, présente des situations très contrastées quoique basée sur un principe commun de solidarité.

La solidarité doit être comprise comme un ensemble de choix collectifs qui ouvrent des perspectives et autorisent des

taires la mutualité et les institutions paritaires (les L4) de confronter leurs analyses de la situation et d'arriver à une position commune pour demander au gouvernement Français et à Bruxelles que les directives assurances s'appliquent directement à elles et de pouvoir ainsi ne pas être mises en difficultés vis-à-vis des assureurs lucratifs.

L'Ipse a également servi de lieu de rencontres entre les différents intervenants du monde de l'économie sociale, permettant ainsi de favoriser des recherches de synergies voire de rapprochements entre eux.

Au niveau européen, l'Ipse a permis une meilleure connaissance de nos systèmes de protection sociale dans les pays libérés de la tutelle soviétique, mais malheureusement la plupart d'entre eux ont été plus tentés par les modèles proposés par la Banque mondiale.

tection sociale européenne, dans lequel l'Ipse est connu et reconnu.

Faire se rencontrer les acteurs de la protection sociale européenne quel que puisse être leur composition et leur histoire, mutualiser les moyens pour que chacun assume toujours mieux et plus la dimension européenne de leur champ de responsabilité, proposer des réflexions, répondre à des demandes spécifiques, organisées des initiatives tel était, tel est toujours le socle, les raisons d'être de l'existence de l'Ipse.

A l'occasion de ce 25^e anniversaire, je voudrais exprimer des pensées émues et des remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont fait, qui font l'Ipse : les adhérents, les Présidents successifs, le personnel, les membres du Conseil d'administration, les responsables des différentes commissions...et bien sûr Dominique Boucher, sans qui cette belle aventure n'aurait jamais vu le jour.

Faisons en sorte que notre œuvre collective s'adapte aux réalités de notre temps pour poursuivre son action dans l'intérêt de tous.

trajectoires individuelles liées à l'espoir et la confiance qu'ils génèrent. La sécurité sociale du XXI^e siècle doit répondre à cette attente. La crise (les crises) et la doctrine néolibérale du tout au marché qui s'est imposée depuis trente ans a nourri un individualisme destructeur dans nos sociétés et engendré des situations inégalitaires partout en Europe.

Le temps est venu de regarder la sécurité sociale en connexion étroite avec la sphère économique et fiscale dans un environnement européen global. Les systèmes de sécurité sociale doivent évoluer sans concurrence sociale ou fiscale en référence au principe de solidarité consacré dans la Charte européenne des droits fondamentaux adoptée à Nice en 2000. La justice sociale doit primer face au marché total. Jean-Claude Juncker¹ a annoncé son intention de désigner un commissaire chargé de la Charte des droits fondamentaux et de l'État de droit. A suivre attentivement.

¹ Dans la note politique qu'il a présentée au Parlement européen en vue de son élection à la présidence de la Commission p.9

S'affranchir de la tutelle américaine et des contraintes budgétaires européennes

Cécile Barbier, Politologue à l'Observatoire social européen – Ose



Re-légitimer l'action de l'Union européenne nécessiterait de s'émanciper de la vision américaine de la situation en Ukraine. Pour des raisons historiques, l'Ukraine devrait être considérée comme un trait d'Union entre la Russie et l'Union européenne et non comme l'enjeu d'une « politique d'élargissement » qui ruine les chances de l'émergence d'un sens commun européen. Cela nécessiterait également de renoncer au partenariat transatlantique mais aussi aux autres accords promouvant la logique des sociétés transnationales contre celles des Etats. Au niveau des relations économiques internationales, le monde bouge et est en voie de délutélisation occidentale. Cet été, les BRICS (Brésil, Inde, Chine, Russie et Afrique du Sud) ont franchi un pas supplémentaire dans leur marche les conduisant à s'affranchir de la suprématie du dollar en lançant une banque de développement, également destinée à contrebalancer les institutions de Bretton Woods, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

En zone euro, depuis la requalification de la crise bancaire en crise dite de la « dette souveraine », la mutation des règles de la « gouvernance économique » est un fait sans précédent qui permet aux institutions européennes davantage qu'une intrusion dans le cadre des politiques nationales. Le mal nommé pacte de stabilité et de croissance a été durci en y incorporant de nouvelles procédures telle la « majorité inversée » et les pratiques de la Troïka, utilisées dans les pays sous « assistance » financière, coulées dans de nouvelles règles européennes. Mais elles ne suffisent pas. Le sauvetage

de l'euro quel qu'en soit le prix, « whatever it takes » selon la célèbre formule du Président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, a mis un terme à la spéculation sur les « bonds souverains » des pays du Sud de la zone euro sous « stress » mais il a un coût, celui de réduire à peau de chagrin les systèmes sociaux nationaux, le dialogue social, et plus largement la taille des Etats. Car contrairement à la lecture positive qui est faite du discours de Mario Draghi à Jackson Hole, c'est bien de la réduction de la taille de l'Etat dont il s'agit.

L'illusoire discussion sur la prétendue flexibilité du pacte de stabilité et de croissance permet d'esquiver le débat de fonds, ces règles sont-elles simplement applicables dans le contexte déflationniste que même le Président de la BCE reconnaît ? Au nom de TINA, l'absence d'alternative au modèle actuel, tout débat contradictoire, par exemple sur l'ingouvernabilité où nous conduisent l'application de ces règles, même dans leur esprit, tant au niveau national qu'euro-péen, est interdit. L'ouvrir en déclencherait immanquablement un autre, encore plus salutaire celui-là, sur la dénonciation de l'emprise d'une vision ordo-organisatrice de la BCE et des institutions de l'UE dans une économie ou, davantage que l'endettement des Etats, le surendettement d'un système bancaire, qu'il faut impérativement réguler plutôt que l'inonder de liquidités, est la source principale de nos difficultés et de l'accroissement de la pauvreté, résultat des politiques d'austérité. Bref, that's politics, stupid et bien sûr les alternatives, elles existent. Il faut acter des limites des politiques d'austérité, ou de leur version prétendument « soft », les « réformes structurelles » indispensables au regain de la compétitivité de la zone euro, qui ne permettent pas de renouer avec une croissance illusoire du PIB (même artificiellement gonflée en y intégrant la prostitution, etc.), une croissance incompatible en tant que telle avec les limites de la planète, d'où la nécessité de repenser à tout le moins les statuts des Banques centrales au premier rang desquels, celui de la BCE. Ce serait un premier pas dans une réflexion qui en enclencherait nécessairement d'autres vers une remise à plat d'un système économique mortifère et qui rendrait espoir aux jeunes générations car il rendrait l'avenir possible.

Les entreprises de la protection sociale face à de nouveaux défis

Bernard Petit-Jean, Président du Conseil d'Orientation de l'Ipse



L'allongement de la vie, des études et de la formation, le travail des femmes et la déstabilisation du modèle familial traditionnel mais aussi les mutations du marché du travail (dispositifs de sortie anticipée, libéralisation du cumul emploi retraite, etc.), ont tendance à hybrider les périodes d'activité et d'inactivité.

Aujourd'hui des phases d'inactivité (chômage, congés parentaux) ou de retours en formation ponctuent désormais les carrières.

Ces situations variées appellent des réponses totalement différentes en termes de protection sociale et conduisent à repenser l'ensemble du système de protection sociale à la lumière de ces nouveaux cycles, qui entremêlent les temps sociaux.

Les politiques sociales actuelles restent fortement segmentées (jeunes, emploi seniors, retraite, logement, santé) alors qu'une approche intergénérationnelle est par nature transversale.

Le facteur de l'âge ne semble plus pertinent et gérer les populations par l'âge est devenu une pratique obsolète, car inadéquate dans les situations actuelles.

Demain, il conviendra plus qu'aujourd'hui de gérer les parcours de vie et plus particulièrement les transitions qui exposent les individus à des risques.

Il s'agit en fait de passer d'une protection sociale organisée autour des âges à une protection sociale flexible, organisée autour de la gestion du capital humain et de la sécurisation des trajectoires de vie.

Les entreprises de la protection sociale devront évoluer dans un environnement en transformation et devront répondre aux défis comme ceux liés au vieillissement et aux évolutions du monde de l'entreprise et de la société.

Les groupes de protection sociale seront amenés à élargir leurs missions pour satisfaire les nouveaux besoins de la po-

pulation en santé, prévoyance et sécurité financière dans des conditions économiques contraintes voire très contraintes en revisitant les fondations des modèles existants.

Ainsi les activités d'assurance devront être accompagnées par des services pour limiter soit le reste à charge ou soit pour diminuer les prix à payer par les assurés. Les actions de prévention souvent organisées comme des activités accessoires, devront être organisées comme des leviers de performance économique et médicosociale.

Alors dans ce contexte, comment les entreprises de protection sociale rassemblées au sein de l'Ipse, qui occupent une place remarquable dans plusieurs secteurs de l'économie (santé, assurance, banque), voudront-elles, pourront-elles répondre à ces obligations ?

Elles mettent en œuvre des compétences gestionnaires à caractère commercial, financier ou organisationnel qui de ce point de vue, sont souvent comparables à leurs concurrents capitalistes par leur offre de produits sur les marchés de services et l'évolution de leurs structures organisationnelles.

Mais ce qui les distingue, c'est leur engagement dans des actions d'utilité collective concernant leurs adhérents mais au-delà aussi, l'ensemble de la société en s'appuyant ouvertement sur des pratiques de gouvernance éthique fondée sur des valeurs solidaires et démocratiques.

De ce point de vue, elles se démarquent en revendiquant cette double spécificité, éthique et institutionnelle, signe de leur appartenance à l'univers de l'économie sociale.

Si l'échelle nationale a sans doute vocation à rester, au moins dans l'avenir proche, le cadre privilégié d'expression des solidarités, la construction européenne devra sans doute coordonner, rapprocher ou compléter les pratiques nationales en créant des solidarités européennes, mais aussi en leur laissant un espace et des marges de manœuvre suffisantes pour se déployer pleinement.

La protection sociale constitue le domaine par lequel tout approfondissement de la coordination européenne peut s'opérer.

La charte européenne des entreprises de la protection sociale, initiée et portée par l'Ipse et ses adhérents, peut éclairer le chemin à parcourir, ensemble y compris dans la diversité; il s'agit de tous ceux (décideurs publics et privés, européen, national, décentralisé) qui se retrouvent sur des valeurs communes pour promouvoir une protection sociale qui soit juste, solidaire et responsable.

25 years and eight presidents: a long story!

Dominique Boucher, General Delegate of Ipse



Ipse's constituent general meeting was held on June 21, 1989, on Rue Ambroise Thomas in Paris. The articles of association adopted at that meeting set out the purpose of this unconventional organization: to promote not-for-profit social protection based on solidarity.

The deliberations blended with the essence of what was then a mere aspiration: uniting mutuals and paritarian organizations, now referred to as "social protection providers" in the Ipse Charter.

The first draft of this initiative was written one evening in the winter of the same year, on Brussels' Grand' Place, by the man who has led Ipse as General Delegate since its inception, Dominique Boucher. He and Jacques Teillard, Managing Director of CNRO, settled on the name of Ipse, the opposite of "idem" in Latin.

Paul Cadot, an eminent political mind (among other qualities) from Agirc, was elected president. In 1990, he passed the torch to Jacques Teillard. The membership roll grew, particularly with the addition of CIPS (Médéric), which gave

the organization its next president, Bernard Boizeau. During his seven-year term, Board of Directors committees were established and the association became considerably more active. Jean Picot, Managing Director of Arrco, then took the reins, and continued long after his presidency to inspire us with his masterful and literary flair for clarity and concision, offering concluding remarks at Ipse Meetings throughout Europe for two years.

Next came a prominent pragmatic and federalist European personality, François Jager, Managing Director of Malakoff Group, thanks to whom Ipse's resources were considerably increased and exhibited greater structural stability. Four years passed, and Jean-Luc Malaterre, Managing Director of Prado Group, took over with an emphasis on more concerted coordination of the organization's myriad activities. Another four years and Ipse welcomed Alain Chenot, also hailing from the executive management of Malakoff Group, for what would be Ipse's longest presidency: eight fine years characterized by a convivial atmosphere that members greatly appreciated. He contributed, together with our longstanding treasurer Nicole Poiffait, president of SMI, to the substantial solvency of the association.

In the summer of 2014 the Board elected Jean-Marie Spaeth, former president of CnavTS and then CnamTS, institutions focused on cooperation in the field of social security.

A look back at the creation of Ipse from a mutualist viewpoint

Nicole Poiffait, President of SMI



25 years ago, mutual organizations and provident societies lived for the most part in totally different worlds, and the phenomenon of alliances among social protection families was in its infancy.

The brilliant idea to create Ipse originated in the minds of founders who understood that mutual organizations and provident societies worked in the same field, shared similar values and were engaged in the same struggle.

One of Ipse's goals was to create a venue where the leaders of these two families could get to know each other, exchange and confer in a spirit of mutual respect. Moreover, its status as a European organization allowed for a high level of understanding of the different countries of Europe, particularly in the field of social protection; its many professional seminars moderated by high-level experts, as well as its thematic meetings, have made an essential contribution to reflections on the future of social protection and encouraged healthcare and provident insurance providers to think about their own future and initiatives to be launched, as well as the relationships and partnerships that these developments have helped them create.

For Ipse, this is a stunning achievement and we wish the organization a long and successful life.

A look back at the creation of Ipse from a paritarian viewpoint

Paul Cadot, Vice-President of Apicil Prévoyance, First President of Ipse



Ipse was founded in 1989 at a time when significant developments were just over the horizon in France and throughout Europe: the entry into force of the European directives on personal insurance and, in France, the effects of the Gisserot report requiring that commitments be funded.

Ipse has made it possible for the two families of complementary insurance, mutual organizations and provident societies (L4), to compare analyses of the situation and reach a common position, calling upon leaders in Brussels and Paris to ensure that insurance-related directives apply directly to their organizations and thus avoiding conflicts with for-profit insurance providers.

Ipse has also served as a venue for discussion among the different players in the social economy, thus supporting the pursuit of synergies and even alliances among them.

At the European level, Ipse has allowed countries emerging from Soviet domination to become more familiar with our social protection systems, although most of these nations have unfortunately turned to the models put forth by the World Bank.

Ipse, 25 years of contributions to European social protection

Jean-Pierre Bobichon, Founding member and member of the Board of Directors



June 21, 1989 is the official date of the creation of the Institute for European Social Protection – Ipse – the culmination of long and extensive deliberation under the leadership of Dominique Boucher. Few people believed in this new organization and were willing to commit to the uncharted challenges it

represented.

A quarter of a century later, we can once again take stock of this history in a continuous and resolute effort to perfect this remarkable structure in the complex landscape of European

social protection in which Ipse is acknowledged and respected.

Bringing together actors in the field of European social protection, regardless of their nature or their history, pooling resources so that each may appreciate ever more deeply the European dimension of their area of responsibility, putting forth ideas, responding to specific requests, organizing initiatives: such has always been and continues to be Ipse's bedrock and *raison d'être*.

On the occasion of this 25th anniversary, I offer my heartfelt gratitude to all those who brought Ipse to life and continue to sustain it: its members, its successive presidents, its staff, the members of its Board of Directors, the chairs of its various committees... and of course Dominique Boucher, without whom this exciting adventure would never have come into being.

Let us ensure that our collective endeavors are always in tune with our times so that Ipse may pursue its action in the general interest.

What model of social security is right for the 21st century?



Gabrielle Clotuche, Member of the Ipse Orientation Council

Social security in Europe, developed within national legal frameworks, distinct political and institutional contexts, takes a wide variety of forms, although all are based on a shared principle of solidarity.

Solidarity must be understood as an assortment of collective choices that open up prospects and allow for individual trajectories associated with the hope and confidence that these choices create. Social security in the 21st century must meet

these expectations. The current crisis (or rather crises) and the neoliberal doctrine that has emerged over the past 30 years to place the market on the highest of pedestals have fostered a spirit of destructive individualism in our societies and led to situations of inequality throughout Europe.

The time has come to see that social security is intimately linked to economic and tax concerns, part of the overall environment in Europe. Social security systems must develop free from social or tax-based competition, in line with the principle of solidarity as laid out in the Charter of Fundamental Rights of the European Union, adopted in Nice in 2000. Social justice must take precedence over market dogma.

Jean-Claude Juncker¹ has announced his intention to appoint a Commissioner in charge of the Charter of Fundamental Rights and Rule of Law. An initiative to be monitored closely.

¹ In the policy memorandum he presented to Parliament during his campaign for the presidency of the Commission p.9

Freedom from American domination and European budgetary constraints

Cécile Barbier, Political Scientist at the European Social Observatory - Ose



If the European Union is to re-legitimize its action, it must free itself from the American vision of the situation in Ukraine. For historical reasons, Ukraine should be seen as a link between Russia and the EU, rather than being viewed through the lens of an "enlargement policy;" such a

vision destroys any chance of creating a shared understanding in Europe. To be a legitimate player on the world stage, Europe must also reject the transatlantic partnership and all other agreements that purport to place the principles of multinational companies before those of states. International economic relations are undergoing deep transformation, with the West slowly but surely losing its pre-eminent position in the world. This summer, the BRICS (Brazil, India, China, Russia and South Africa) went one step further in their pursuit of freedom from the supremacy of the dollar, launching a development bank that also promises to act as a counterweight to the Bretton Woods institutions, the International Monetary Fund and the World Bank.

In the eurozone, since the banking crisis came to be known as a "sovereign debt crisis," the new rules of "economic governance" have granted European institutions profound and unprecedented influence over national policies in more than one regard. The misnamed Stability and Growth Pact has grown harsher, featuring new procedures such as the "reverse majority" and the practices of the Troika, grounded in new European rules and imposed on countries benefiting from financial "assistance." But these procedures are not

enough. Granted, doing "whatever it takes" to save the euro, to use the famous phrase coined by European Central Bank President Mario Draghi, has put an end to speculation on "sovereign bonds" issued by southern eurozone countries under "stress", but at a cost: shrinking national social systems, social dialogue and the size of national governments in general. In the end, despite the positive interpretation of Mario Draghi's statements in Jackson Hole, the prerogatives of national governments are indeed shrinking.

The sterile debate on so-called flexibility in the Stability and Growth Pact is in fact a smokescreen serving to avoid the real question: are these rules even applicable in a context of deflation that even the President of the European Central Bank acknowledges? The TINA (There Is No Alternative) doctrine prohibits any meaningful debate on subjects such as the ungovernability that comes with respecting the letter – and even the spirit – of these rules, at national and European levels alike. Launching such a debate would immediately lead to another, even more beneficial discussion on the need to do away with a purely organizational vision of the European Central Bank and other EU institutions in an economy in which the excessive debt of the banking system – a system which must be regulated rather than simply flooded with liquidity – has contributed much more than national debts to our current difficulties and the rise in poverty resulting from austerity policies. Well, "that's politics, stupid," and of course there are alternatives. We must acknowledge the limits of austerity policies, at least in their "soft" forms, as well as the "structural reforms" said to be indispensable for a return to competitiveness in the eurozone, but which are powerless to stimulate even an illusion of renewed GDP growth (notwithstanding the artificial bounce from incorporating prostitution, etc.), a vision of growth that is in any case incompatible with the limits of our planet. It thus becomes essential at the very least to rethink the status of central banks, and first and foremost the European Central Bank. This would be the first step – naturally leading to others – towards a complete re-founding of a moribund economic system, making the future possible and restoring hope to younger generations.

Social protection providers faced with new challenges

Bernard Petit-Jean, Chairman of Ipse's Orientation Council



Increasing life expectancy, more time spent in education and training, female employment and destabilization of the traditional family model, as well as changes to the labor market (early retirement schemes, liberalization of employment while collecting retirement, etc.) tend to blur the lines between periods of activity and inactivity. Today, careers are punctuated by periods of inactivity (unemployment, maternity / paternity leave), as well as time spent in training.

These diverse situations call for completely different responses in terms of social protection, and lead us to rethink the social protection system in its entirety to take account of these new cycles that combine traditional social and economic phases.

Current social policies remain highly segmented (young people, workers, seniors, retirement, housing, healthcare), while an inter-generational approach would, by its very nature, be more cross-cutting.

The age factor no longer appears relevant, and managing populations according to age has become an obsolete practice, as it is no longer suited to today's situations.

Even more than today, tomorrow's world will require us to comprehensively handle life trajectories, and particularly transitions that expose individuals to risks.

This means a transformation from age-based social protection to a flexible system involving the management of human capital and the safeguard of life trajectories.

Social protection providers will work in a changing environment and have to rise to challenges such as population aging and changes in the business world and in society as a whole.

Social protection groups will have to broaden their missions, thoroughly overhauling existing models to meet the population's new needs for healthcare, life insurance and financial security in harsh, even severe economic conditions.

As such, services will have to be offered together with insurance policies with an eye to either limiting deductibles or reducing premiums. Preventive actions, often organized as secondary activities, will have to be structured as levers of economic, medical and social performance.

In this context, how will the social protection providers in the Ipse community, which figure prominently in several sectors of the economy (healthcare, insurance, banking) be able to meet these obligations, and which path will they choose?

They apply commercial, financial and organizational management skills, which are often comparable to those of their for-profit competitors in terms of their service offerings on the markets and in the structuring of their organizations.

What sets them apart, however, is their commitment to effective actions that benefit not only their members, but society as a whole, by openly relying on ethical governance practices founded on solidarity and democratic values.

From this point of view, they are distinguished by claiming a dual specificity—both ethical and institutional—placing them clearly within the social economy.

Solidarity will doubtless continue to be expressed first and foremost at the national level, at least for the near future. However, European construction is clearly destined to coordinate, compliment and bring national practices closer together by creating European solidarities, but also by giving these initiatives sufficient leeway to ensure their full development.

Social protection is the most auspicious field for intensifying European coordination.

The European Charter for Social Projection Providers, initiated and promoted by Ipse and its community, can light the road ahead, uniting the sector in its diversity. It is a plea to all those (public and private decision-makers, European, national or regional) who subscribe to shared values to promote fair, responsible and solidarity-based social protection.